





# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La compétence obligatoire des Communauté de Communes en matière de développement économique a été renforcée avec la promulgation le 7 août 2015 de la loi NOTRe. Cela s'est traduit par le transfert obligatoire des ZAE communales à la Communauté de Communes, la promotion du tourisme, la nouvelle compétence obligatoire de la politique locale du commerce et de soutiens aux activités commerciales d'intérêt communautaire. C'est aussi la possibilité donnée à la Communauté de Communes de mettre en place des dispositifs d'aide directe auprès des entreprises et d'autres leviers d'intervention économique dans le respect du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions. L'enjeu de ce nouveau cadre réglementaire est de rendre plus efficace le suivi du parcours résidentiel des entreprises avec une offre immobilière et foncière globale.

Depuis 10 ans, on assiste à une diversification des modes d'intervention des intercommunalités dans le domaine du développement économique. Les communautés de Communes ont renforcé et développé de nouvelles compétences avec l'accueil « physique » des entreprises, l'animation, le soutien d'actions collectives au niveau local, l'appui des créateurs, l'émergence de nouveaux projets, le partenaire d'expérimentation et co-développeur de solutions innovantes.

La communauté de Communes a poursuivi, renforcé et développer, dans le cadre de son intervention économique, les partenariats avec les acteurs locaux, Institutionnels et professionnels dans un souci permanent de répondre aux besoins actuels de son territoire et d'être au service des entreprises, des porteurs de projets et des filières économiques du territoire.



## Création, aménagement, commercialisation, animation, entretien et gestion des zones d'activités économiques

La Communauté de Communes agit auprès des entreprises pour leur proposer une offre en foncier d'activités adapté à leurs besoins de développement. Il s'agit d'anticiper les besoins du territoire et de construire une offre en foncier d'activités. La suppression de la notion d'intérêt communautaire des zones d'activités économiques, avec la Loi NOTRe, et le transfert de ces dernières à la Communauté de Commune a eu pour effet de n'avoir qu'une seule collectivité responsable et de définir une politique globale en matière d'accueil d'entreprises. La Communauté de Commune a lancé, sous sa maîtrise d'ouvrage, la viabilisation de deux zones d'activités économiques la ZAE « Le Mazel » à Valgorge et le parc d'activités du Barrot à Rosières, dont les travaux ont été réceptionnés respectivement en 2008 et en 2018. Ces opérations



ont eu pour objet de répondre à la demande croissante des entreprises, principalement locales, d'accéder à la propriétaire d'un bâtiment d'activité conforme avec leur besoin de fonctionnement.

Après transfert, il y aura à terme cinq zones d'activités économiques gérées par la communauté de communes : « Le Mazel » à Valgorge, « Le Barrot » à Rosières, « Le Chambon Est » à Joyeuse, « Le Serre de Varlet » à Lablachère et « Les Vernades » à Rosières. Pour cette dernière, le transfert est prévu après la régularisation, en cours, par la Mairie de Rosières d'un aménagement réalisé au coup par coup, sans plan d'aménagement d'ensemble.

La ZAE du Serre de Varlet à Lablachère et du parc d'activités du Barrot à Rosières offrent aujourd'hui des perspectives de développement (réserve foncière à constituer) pour répondre aux besoins futurs d'implantation sur le territoire.



## Les ateliers économiques communautaires

La Communauté de Communes s'est engagée dans la construction de bâtiments d'activités économiques afin de permettre la concrétisation de projets d'installation durable d'entreprises et d'activités sur le territoire, générateur d'emplois directs et indirects.

Ces opérations sont menées en lien avec les partenaires économiques et les professionnels de l'accompagnement de projet.

Cinq ateliers ont été aménagés (deux en crédit-bail avec à terme une promesse d'achat du bien immobilier par l'occupant et trois avec une mise à disposition du bâtiment à



l'entreprise sous forme de contrat de location simple) : un atelier de ferronnerie à Joyeuse, l'extension de l'usine de salaisons à Joyeuse et l'atelier collectif de transformation de châtaignes à Rocles. Au terme du contrat de location crédit-bail, l'atelier de découpe de volailles à Ribes et la chèvrerie-fromagerie à Laboule sont devenus la propriété de leurs occupants.

## Aides directes aux entreprises

La Communauté de Communes compétente, depuis la Loi NOTRe, a décidé de mettre en place un dispositif d'aide directe auprès des très petites entreprises commerciales et artisanales, disposant d'un point de vente, en s'inscrivant dans le régime d'aide fixé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette aide a vocation à soutenir le maintien et le développement des activités commerciales et artisanales dans les centre-bourgs et centres-villes des communes du territoire et à lutter contre le phénomène d'évasion des activités vers les pôles économiques périphériques.



## Aides directes aux entreprises

La Communauté de Communes a lancé une étude pré-opérationnelle et expérimentale visant à redynamiser le cœur de ville de Joyeuse et à lutter contre la vacance commerciale. L'association Villages-Vivants a été mandaté pour mener à bien ce projet qui a consisté en l'animation d'un comité de gouvernance, le développement de concertations, l'émergence de projets de coopérations, la réalisation d'une balade urbaine, d'une enquête citoyenne, d'une gazette à Joyeuse, l'embellissement des vitrines vides et la mise en place d'une bourse de locaux vacants.



## La pépinière des métiers d'art Pépit'art

La Communauté de Communes intervient en faveur de l'artisanat d'art depuis plus de 10 ans, avec la conduite du projet des « tables dressées » en 2003. Le territoire est riche de nombreux artistes et artisans d'art. Ils ont besoin d'être accompagnés pour les aider à se structurer collectivement, pour gagner en visibilité et en notoriété, pour s'installer dans de bonnes conditions matérielles durables. C'est dans cette perspective que la pépinière des métiers d'art à Chandolas a été créée en 2006.

Jusqu'en 2019, les actions, l'offre de services et d'accompagnement à la pépinière des métiers d'art à Chandolas se sont consolidés et étoffés. Il s'agit notamment d'actions de promotion et de communication, avec la création d'un logo pour Pépit'art ou la création d'outils de communication visuels. Ces actions de communication se sont aussi doublées de l'organisation d'événements annuels à Pépit'art.

Tout au long de ces années, les actions de soutien à la filière ont été nombreuses :

- élargissement de l'offre en formation réservée aux résidents de la pépinière des métiers d'art aux professionnels des métiers d'art du territoire
- intégration des professionnels des métiers d'art aux événements organisés à la pépinière des métiers d'art.
- appui à la participation des professionnels des métiers d'art du Pays Beaume Drobie au Festival Alune
- création de liens et de partenariat entre les professionnels des métiers d'art et le Lycée Technique Astier à Aubenas.
- parrainage des résidents de la pépinière par des professionnels des métiers d'art et mise en relation avec les associations agissant pour les métiers d'art

Plus spécifiquement, depuis 2015, les actions se sont orientées vers l'innovation avec le lancement des premières actions de préfiguration du pôle d'innovation de métiers d'art, comme la mise en place d'un Fab'Lab à Pépit'art, ouvert aux professionnels des métiers d'art et au public.



Aujourd'hui la Communauté de Communes a souhaité créer un projet d'envergure pour le territoire, par ailleurs inédit en France : un pôle d'innovation « métiers d'art », outil de développement au service de la filière, de l'innovation et de la formation.

Ce projet permettra :

- l'agrandissement de la pépinière d'entreprises actuelle, avec le doublement envisagé de sa capacité d'accueil
- la création d'un espace collectif de résidence et de coopération artistique (création de nouvelles gammes, réalisation de petites séries etc.)
- la création d'un Fab'Lab ouvert à tous les publics et spécialisé dans les métiers d'art
- la mutualisation d'outils de communication

- un accompagnement des entreprises des métiers d'art en matière d'innovation (via des appels à projets) en coopération avec l'Agence pour le développement des métiers d'art.

L'une des fonctions du futur pôle d'innovation des métiers d'art à Chandolas est d'être, pour les professionnels des métiers d'art :

- un centre de ressources et de veille sur l'innovation technologique et numériques de pointe ;
- un lieu d'expérimentation sur les matières, les outils et les applications en terme d'innovation et de création ;
- un lieu de partage, de collaboration et d'émulation artistique ;
- un lieu d'exposition-vente ;
- un lieu de formations et de découverte ouvert au grand public dont les scolaires.

Il contribuera donc à la structuration de la filière, au développement économique des ateliers hors-saison, au renforcement des coopérations entre territoire et ateliers d'art et naturellement à l'intervention départementale, régionale et nationale en faveur des Métiers d'art



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE AGRICULTURE



L'agriculture occupe 18 % du territoire. Les principales filières agricoles en Beaume-Drobie sont la viticulture, la castanéiculture (AOP – «Châtaigne d'Ardèche»), l'élevage extensif caprins et ovins (Ovins-viande/Caprin fromager), le maraichage et l'arboriculture.

La Communauté de Communes accompagne le développement de l'agriculture, très présente sur son territoire, au travers de plusieurs productions à la qualité reconnue. Elle a porté directement ou soutenu des projets collectifs liés à des productions ou à des outils de transformation. La Communauté de Communes a renforcé depuis en 2019 ses partenariats dans le domaine agricole d'une part avec la Chambre d'agriculture de l'Ardèche et d'autre part le Conseil Départemental de l'Ardèche, en signant deux Conventions. L'une a pour objectif de consolider les filières du territoire et l'autre entend prendre en compte les impacts du changement climatique sur les productions agricoles locales afin de s'adapter à ces changements et de les anticiper avec le Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire. La communauté de Communes appuie également, avec la communauté de Communes du Pays de Vans, les actions portées par l'office intercommunal de tourisme des Cévennes d'Ardèche dans la mise en œuvre d'actions de valorisation des productions agricoles locales et la promotion des circuits-courts au travers du Label Ici C'Local.



Contact : Christine Le Coguic - chargée de mission agriculture  
04 75 89 80 89 - [economie@pays-beaumedrobie.com](mailto:economie@pays-beaumedrobie.com)

## Un territoire agricole



Un portrait agricole du territoire a été dressé par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche en mars 2018 et un diagnostic établi dans cadre du PLUi «Pays Beaume Drobie», soulignant les grandes caractéristiques, les évolutions socio-économiques, les dynamiques et les enjeux actuels et à venir de l'agriculture sur le territoire communautaire. L'agriculture occupe 18 % du territoire (contre 23 % en Ardèche). Les principales filières agricoles en Beaume-Drobie sont la viticulture, la castanéculture (AOP – «Châtaigne d'Ardèche»), l'élevage extensif caprins et ovins (Ovins-viande/ Caprin fromager), le maraichage et l'arboriculture. La Communauté de Communes accompagne le développement de l'agriculture,

très présente sur son territoire, au travers de plusieurs productions à la qualité reconnue. Elle a porté directement ou soutenu des projets collectifs liés à des productions ou à des outils de transformation, en partenariat avec la Chambre Départementale de l'Agriculture, le Pays de l'Ardèche Méridionale et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. La Communauté de Communes a renforcé depuis en 2019 ses partenariats dans le domaine agricole d'une part avec la Chambre d'agriculture de l'Ardèche et d'autre part le Conseil Départemental de l'Ardèche, en signant deux Conventions importantes, l'une ayant pour objectif de consolider les filières du territoire (telle que en 2019 le lancement d'une étude d'opportunité, puis audit pour un atelier collectif de transformation de volailles en Ardèche méridionale) et l'autre ayant pour objectif notamment de prendre en compte les impacts du changement climatique sur les productions agricoles locales afin de s'adapter à ces changements et de les anticiper avec le Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire. La communauté de Communes appuie également, avec la communauté de Communes du Pays de Vans, les actions portées par l'office intercommunal de tourisme des Cévennes d'Ardèche dans la mise en œuvre d'actions de valorisation des productions agricoles locales et la promotion des circuits-courts au travers du Label Ici C'Local.



## Promotion et valorisation de l'agriculture locale

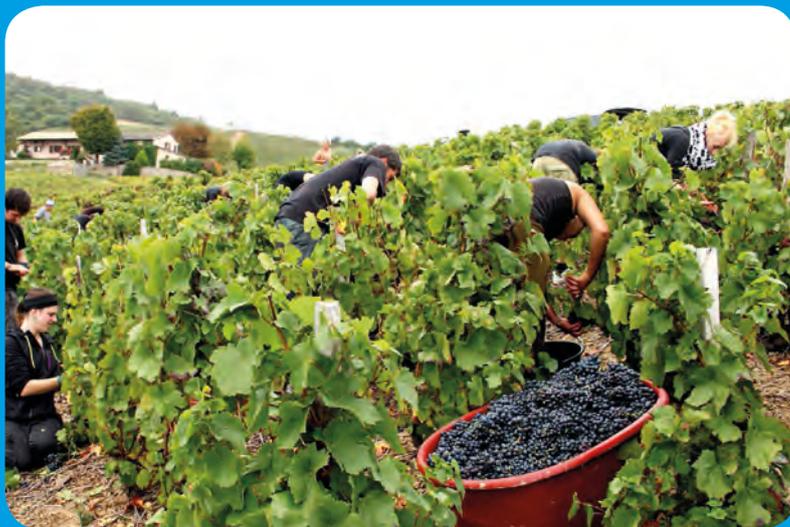
L'office Intercommunal de tourisme « Cévennes d'Ardèche » intervient sur la valorisation des productions, des produits et des activités agricoles locales présentes sur le territoire du Pays Beaume Drobie et du Pays des Vans : la châtaignes, le picodon, le vins et l'olives. Plusieurs lieux et événements locaux témoignent de cette valorisation des savoir-faire locaux portée par l'OIT, dont on peut citer : la promotion des marchés, la vente des productions des producteurs locaux telle que celle à base de châtaignes (confiture, farine, fruits) dans la boutique du Musée de la Châtaigneraie CASTANEA ou lors des «Castagnades» (Fêtes de la Châtaigne), le circuit pédestre de découverte d'une châtaigneraie, les visites chez les producteurs, la visite de l'espace de découverte ludique et pédagogique Terra Cabra sur l'élevage et la production caprine, l'atelier d'affinage de fromage de chèvre et de Picodon AOP, ainsi que sa boutique. En outre, l'office de tourisme « Cévennes d'Ardèche » a engagé en 2019, avec les collectivités locales et les partenaires, dont la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, une action visant à promouvoir et valoriser les produits locaux sur les marchés, en encourageant à consommer local et à privilégier les circuits-courts, l'achat responsable pour une valorisation des productions et des filières agricoles locales avec le Label « Ici C'Local ».



## Renforcement des partenariats pour l'agriculture

### - *Le contrat territorial de transition agricole et alimentaire*

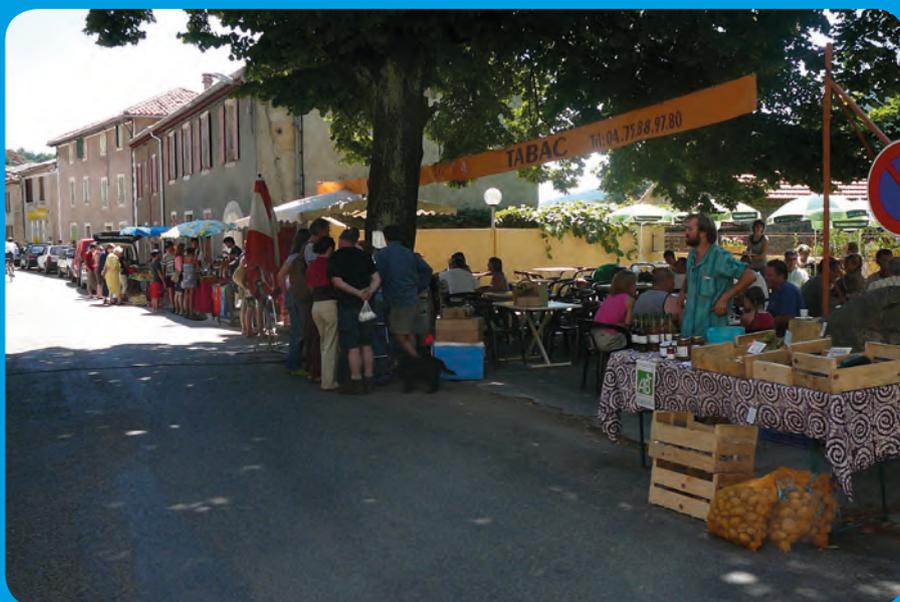
La Communauté de Communes a décidé de faire partie des collectivités pilotes d'Ardèche en signant la Convention-cadre « Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire – C2T2A » avec le Conseil Départemental de l'Ardèche et la Chambre d'Agriculture. L'objectif est d'accompagner l'agriculture pour relever les grands enjeux et défis du territoire, face au réchauffement et dérèglement climatique, à la raréfaction du foncier agricole exploitable disponible, à la transition écologique, au circuit-court. Ce contrat permet de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie sur divers champs d'actions de la Chambre d'agriculture, d'AgriBio et du centre départemental de l'agroalimentaire. D'une durée de 12 mois, il repose sur quatre axes prioritaires pour le territoire, en adéquation avec les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi : restaurer et reconquérir les territoires agricoles, adapter les filières agricoles au changement climatique et développer leur capacité de résilience, permettre aux ardéchois d'accéder à une alimentation responsable (agriculture biologique et productions locales), produire de l'énergie renouvelable. La communauté de Communes s'engage à financer les actions inscrites au programme et notamment à apporter une assistance technique interne à leur mise en œuvre.



### - *Partenariat avec la Chambre d'agriculture sur des actions ciblées*

Une convention-cadre d'une durée de 3 ans (2019-2021) a été signée le 17 décembre 2018 avec la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, dans le but de servir le projet de développement agricole de la collectivité. Une étude d'opportunité a été réalisée en juin 2019 sur un projet d'abattoir collectif de volailles en sud Ardèche ; suivi par la réalisation d'un audit de l'abattoir de M. Brun Roland à Lablachère qui pourrait accueillir ce projet. Un collectif de producteurs et d'éleveurs de volailles intéressés est en cours de constitution dans l'avancement de ce projet, accompagné par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche. Ce projet d'abattoir de volailles collectif a été lancé par la Communauté de Communes, piloté par la Chambre d'agriculture et a associé, en phase d'opportunité, les Communautés de Communes voisines.

### - *Partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche pour la reconquête de la châtaigneraie*



Le partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Comité Interprofessionnel de la Châtaignes d'Ardèche (CICA) a permis de lancer en début d'année 2019 des actions de reconquête de la Châtaigneraie, individuelles et collectives (diagnostic) sur certains secteurs des communes du Pays Beaume-Drobie (Saint-André-Lachamp, Beaumont, Sablières).

## Compétence construction d'ateliers de production et transformation agricole

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence économique, a construit des ateliers de production et de transformation agricoles en réponse aux besoins du territoire. Ces opérations d'investissement immobilier, rendues possibles grâce à l'intervention de la Cdc, ont permis à des activités agricoles de se développer durablement sur le territoire, à de jeunes agriculteurs de s'installer et pour les deux ateliers à Ribes et à Laboule de céder des outils de travail dans le cadre de cessions-reprises. Il s'agit d'un coup de pouce indispensable pour aider des porteurs de projet, à titre individuel ou collectif, manquant de trésorerie à lancer leurs activités.

Les bâtiments économiques communautaires ont été conçus en lien étroit avec les porteurs de projet, accompagnés par la chambre d'agriculture de l'Ardèche et soutenus par la Commune d'accueil, pour prendre en compte au plus près leurs besoins, dans le cadre d'une enveloppe financière prédéfinie, tenant compte du coût résiduel de l'opération déduction faite des subventions publiques mobilisables sollicitées.

### *- fromagerie-élevage caprins et découpe de volailles*

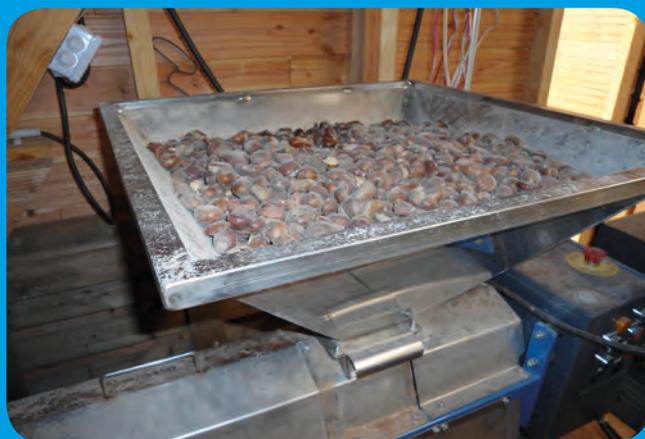
En 1998 deux bâtiments ont été édifiés et mis à disposition sous forme de crédit-bail : La Chèvrerie-fromagerie à Laboule, dont Mr Yann Ginoux et sa compagne Mme Chloé Devaud seront les propriétaires effectifs fin mars 2020 et l'atelier de découpe de volailles à Ribes dont Mr Benjamin Pelletier éleveur de volailles est devenu le propriétaire en février 2019.

### *- transformation de châtaignes sèches et perspective pour le frais (fruits et légumes)*

La a construit un atelier de transformation de la châtaigne implanté à Rocles. Ce projet, impulsé par la CUMA « Envie de châtaignes » vise à mieux valoriser les fruits.

Cet atelier est destiné à produire de la châtaigne sèche et ses dérivés, brises et farine, et à accompagner l'A.O.P. « Châtaigne d'Ardèche », afin que les producteurs puissent trouver un outil qui leur fait défaut dans la zone A.O.P.

Très complet et moderne, il se compose notamment d'un séchoir, d'une dépiqueuse, d'un moulin, d'un tamis à brises et d'une trieuse optique à la pointe du progrès.



### *- la cabanne pastorale du Tanargue*



En lien étroit avec le PNR des monts d'Ardèche, l'Office National des Forêt et le Groupement pastoral des transhumants du Tanargue réunissant en 2012 une quinzaine d'éleveurs adhérents et environ 1 300 brebis sur l'estive, la Cdc a construit une cabane pastorale. La cabane a une superficie de 63 m<sup>2</sup> habitable + dépendances. Elle est conçue pour accueillir durant 3 mois, pendant la période d'estive du troupeau de juin à septembre, deux bergers. Elle fonctionne en complète autonomie, compte tenu de son isolement et de l'absence de réseaux à proximité. Elle est équipée d'un poêle à bois pour le chauffage, de toilettes sèches et de panneaux photovoltaïques en toiture pour assurer la production d'eau chaude sanitaire et l'apport mesuré en électricité.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**PAYS BEAUME-DROBIE**  
URBANISME

Contact : Guillaume Martinez - chargé de mission Urbanisme  
04 75 89 80 86 - [urbanisme@pays-beaumedrobie.com](mailto:urbanisme@pays-beaumedrobie.com)



Le 17 septembre 2015, le conseil communautaire a décidé le transfert de la compétence «plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale» des communes vers la communauté de communes.

Le 17 décembre 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Après 4 années d'études, le PLUi a été approuvé par le conseil communautaire le 19 décembre 2019.

Le PLUi a permis à la communauté de communes de formaliser un véritable projet de territoire.

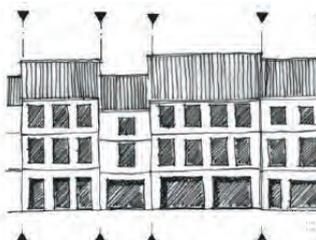
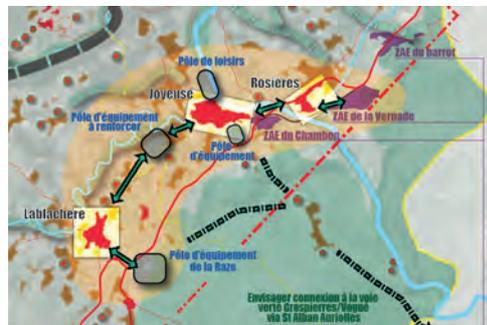
Les objectifs d'un PLUi étant :

- Elaborer un projet de territoire communautaire ;
- Assurer la cohérence de ce projet à une échelle plus large ;
- Définir de véritables outils d'urbanisme opérationnel ;
- Gérer les droits à construire sur le territoire.

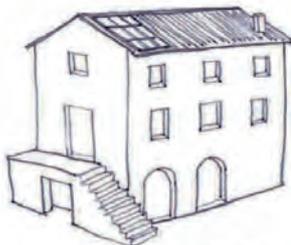
Le PLUi couvre l'ensemble du territoire intercommunal et fixe les règles d'utilisation et d'occupation des sols. Il s'impose à tous et programme les conditions d'un développement durable de notre territoire.

Les communes et leurs services instructeurs instruisent les demandes d'autorisation d'urbanisme à partir du règlement du PLUi. Elles gardent ainsi la compétence «droit du sol».

Le PLUi pourra naturellement faire l'objet de procédures d'évolution (modification, révision, mise en compatibilité ...).



Disposition des vitrines en fonction de la composition verticale et horizontale de la façade de l'immeuble



panneaux solaires en bande verticale le long d'une rive



Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)

**Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme**



(Article A 213.1 du Code de l'urbanisme)

- Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
- Compris dans une zone d'aménagement différencié (Z.A.D.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3))
- Compris dans une zone de préemption obligatoire au titre des espaces naturels sensibles de départements (articles L. 142-1 et suivants du Code de l'urbanisme(4))

La compétence «plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale» c'est aussi :

- Elaborer et réviser les S.P.R (sites patrimoniaux remarquables). Il en existe 3 sur le territoire intercommunal (Joyeuse, Ribes et Payzac). Les SPR viennent remplacer les ZPPAUp et AVAP).
- Exercer le Droit de Préemption Urbain. Chaque DIA (déclaration d'intention d'aliéner) d'un bien situé en zone urbaine ou à urbaniser du PLUi est analysée par les services de la communauté de communes et par les communes concernées afin de décider d'exercer, ou non, le Droit de Préemption Urbain (DPU).



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE TOURISME



L'office de tourisme, outil de mise en œuvre de la politique touristique .  
Les 5 mots clés de l'office de tourisme

1. Équipe : le capital premier se sont les hommes et les femmes qui y travaillent. Chacun y a développé des compétences. L'engagement des salariés dans la réussite de l'entreprise est un facteur majeur du succès
2. Confiance : l'office de tourisme est l'outil opérationnel de la collectivité. Les services et les élus des CDC doivent pouvoir compter sur l'OT et réciproquement.
3. Intégral : L'OT est un outil de développement local. La CDC peut lui confier l'ensemble des missions de développement touristique, jusqu'à la gestion et la commercialisation des équipements.
4. Organisation : l'action touristique s'organise sur un vaste territoire. L'organisation et la communication interne sont des enjeux essentiels, en termes d'outils et de dynamique. Le management tend à être horizontal, donnant plus d'autonomie et ayant un vrai rôle d'animation
5. Proximité : pour les habitants et les acteurs du tourisme, la proximité de l'organisation est signe de performance. L'office de tourisme est le coordinateur, l'animateur d'un laboratoire d'innovation territorial.

Contact : Anne-Sophie Latourre - directrice de la SPL Cévennes d'Ardèche  
04 75 37 24 43 - [direction@cevennes-ardeche.com](mailto:direction@cevennes-ardeche.com)

## La compétence Tourisme des Communautés de communes

- Ce que dit la loi NOTRe : compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». Cette compétence est devenue une compétence à part entière et obligatoire des EPCI à compter du 1er janvier 2017.
- Son contenu : le code du tourisme définit les missions obligatoires d'un office de tourisme à savoir promotion, accueil, information, coordination des partenaires du développement touristique local, et les missions facultatives comme l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, la commercialisation des prestations de services touristiques, la consultation sur des projets d'équipement collectifs touristiques.

## L'organisation en Cévennes d'Ardèche

- création de l'office de tourisme Cévennes d'Ardèche en octobre 2016 sous forme de Société Publique Locale (SPL) – gestion de l'office de tourisme à compter du 1er janvier 2017.
- les deux Communautés de communes du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes sont actionnaires et détiennent 50% du capital sociale de la société (50 000 € chacune).
- chaque conseil communautaire nomme 6 administrateurs qui siègent au Conseil d'Administration de la société, pour la durée du mandat. Les élus mandataires d'une collectivité sont chargés d'une mission de contrôle, de définition des orientations stratégiques, de surveillance
- un conseil consultatif stratégique est composé des professionnels représentant l'activité du territoire. Ils sont élus pour la durée du mandat mais n'ont pas de voix délibérative. Ils participent au Conseil d'Administration et aux débats
- le conseil d'Administration élit un président
- la SPL a pour objet social d'exercer, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et de leur territoire de compétence, des missions d'accueil, d'information, de promotion, de communication, d'observation, de production, de commercialisation, d'ingénierie et d'animation dans un objectif de développement touristique durable. Elle assure le portage et/ou la valorisation des marques (touristiques, territoriales, environnementales) de ses membres. Elle est consultée et mobilisée sur les schémas locaux, programmes, projets et aménagements touristiques et patrimoniaux. Elle peut assurer l'exploitation d'équipements touristiques ou patrimoniaux. Elle peut élaborer, coordonner, participer, fédérer ou promouvoir des événements d'intérêt touristique. Elle peut développer une coordination, une mobilisation et une animation de l'ensemble des services et acteurs socio-économiques issus des différentes filières.



## Cévennes d'Ardèche : les chiffres clés

- 2 communautés de communes (Pays Beaume-Drobie et Pays des Vans en Cévennes)
- 34 communes
- 17 923 habitants
- une offre touristique riche et variée : 44 300 lits et 2,23 M° de nuitées (16% du département)
- 15 700 marchands
- 28 600 lits non marchands
- Le tourisme = la principale activité économique du territoire
- Taxe de séjour de 384 000 € en 2018
- 86 000 visiteurs conseillés en 2019 à l'office de tourisme – 440 000 pages vues sur le site web
- Une consommation touristique estimée entre 91,1 et 107,3 millions d'euros par an
- Un territoire à image positive (qualité, tourisme diffus)
- 2<sup>ème</sup> territoire touristique de l'Ardèche  
Un taux de fonction touristique très élevé = 2,49 lits / habitant (ou 249 %), ce qui veut dire qu'en pleine saison touristique la population du territoire peut être théoriquement multipliée par 2 (contre 91% en Ardèche et 30 % en France)

## L'office de tourisme, créateur de valeurs

### Objectif stratégique # 1 >

Créer un laboratoire d'innovation territoriale pour inverser la vision du tourisme et favoriser son décloisonnement et développement = Développement de l'offre touristique et ingénierie, vers un territoire d'interprétation intégrant les habitants et prestataires

Thématiques prioritaires : pleine nature, mobilité et agritourisme / professionnalisation et qualité / mise en réseau

### Objectif stratégique # 2 >

Conquérir de nouvelles clientèles et fidéliser grâce à un travail de mise en récit le territoire et une qualité permanente pour communiquer avec nos partenaires à une échelle pertinente selon les saisons = Devenir un designer de destination et mettre en œuvre une communication dynamique

### Objectif stratégique # 3 >

Renforcer l'expertise et l'excellence dans l'accueil = adapter les informations, contenus, supports et services aux attentes des visiteurs là où ils en ont besoin pour créer un accueil dynamique grâce à un outil socle : le SADI (schéma d'accueil et de diffusion de l'information)



## Pourquoi l'office est un créateur de valeur ?

### Faire émerger l'offre de demain

« Avec le projet de recherche action Recreator, nous cherchons à faire émerger la singularité de notre territoire à travers les sports de nature comme levier de découverte, dans un but précis : créer encore plus de collectif, pour proposer une offre innovante à nos habitants, nos résidents secondaires, nos touristes. Activons aujourd'hui, en commun, l'offre de demain en mettant au cœur de nos actions la culture avec un c minuscule et au pluriel. »

De nombreux autres projets nous animent pour porter le tourisme durable de demain. Valoriser le circuit-court grâce au déploiement de la marque Ici.C.Local sur nos marchés en est un exemple. Le travail sur l'itinérance et la commercialisation du Tour du Tanargue est une des réussites de ces derniers mois, sans compter l'appui en ingénierie aux porteurs de projets ou aux collectivités.

### Être visible : l'agilité dans nos communications

«Après un travail de veille continue, nous ajustons continuellement la stratégie de communication print et numérique : quelles sont les cibles à atteindre et quels objectifs se fixer ? Pour la destination, nous créons des supports prêts à l'emploi, animons des projets collaboratifs, travaillons des nouvelles offres commerciales. Nous participons aussi à la construction d'actions marketing départementales ou régionales, l'édition de nouveaux supports promotionnels adaptés.



Multiplier les couvertures presse et déployer une nouvelle stratégie « client » nous animent au quotidien ! ».

#### #jcreducontenu

« Plus que jamais au sortir de cette crise, le numérique occupe une place prépondérante dans les outils de communication. Nous cherchons sans cesse comment nous réinventer et nous projeter pour avoir une approche dynamique. Nous animons une réelle communauté d'adeptes des Cévennes d'Ardèche. Et pour rester en contact avec nos clientèles et promouvoir notre destination, il faut créer sans cesse du contenu. Ecrire, prendre des photos, des vidéos, partager des publications, nous alimentons quotidiennement les réseaux sociaux, le site internet, le Blog mais aussi des outils plus pratiques comme les bornes interactives ou les outils de vente en ligne ! ».

#### Donner les clés pour savourer

« Accueillir un client c'est lui donner les clés pour appréhender le territoire sur lequel il arrive et toutes les informations nécessaires au bon déroulement de son séjour. Accueillir un visiteur ne s'improvise pas, il faut être prêt. L'essentiel n'est pas où le client est accueilli mais bien qu'il soit accueilli.

Guidées par la recherche de l'excellence, nous apportons une vision d'ensemble à l'accueil sur la destination, en favorisant une réelle relation client, basée sur une information fiable et qualifiée. Et ainsi nous facilitons le parcours client.

Et nous aimons nous concentrer sur la notion d'hospitalité pour repenser les codes de l'accueil, au service des acteurs du territoire et des nouveaux besoins de la clientèle ! ».

#### Un conseil d'exploitation élargi pour la régie « tourisme et patrimoine ».

La réorganisation en profondeur de l'action de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie en matière de tourisme et de patrimoine qui a été engagée, vise à conforter son intervention dans ces secteurs et à l'ouvrir plus largement aux acteurs du territoire. Cette démarche qui a abouti à la création du pôle « tourisme et patrimoine » regroupant dans la même entité l'Office Intercommunal de Tourisme, le Musée de la Châtaigneraie et la randonnée se double de la création d'un conseil d'exploitation unique pour tous ces domaines.

Afin d'ouvrir encore plus son action sur le territoire, la communauté de communes a décidé de refonder le conseil d'orientation de la régie tourisme, qui devient celui du pôle. Largement ouvert aux professionnels et usagers du secteur, il comporte maintenant 24 membres professionnels et 12 membres élus.

En parallèle, une réflexion a été engagée afin de définir, en cohérence avec les besoins du territoire et de ses acteurs, une politique de développement basée sur un état des lieux du territoire et intégrant les mutations et les tendances d'évolution du monde du tourisme et du patrimoine.

#### Office de tourisme Cévennes d'Ardèche

17, place Ollier 07140 Les Vans

63, avenue François Boissel

07260 Joyeuse

Téléphone : +0033 04 75 37 24 48

mail : [contact@cevennes-ardeche.com](mailto:contact@cevennes-ardeche.com)

[www.cevennes-ardeche.com](http://www.cevennes-ardeche.com)

[facebook.com/cevennesdardeche/](https://facebook.com/cevennesdardeche/)

[instagram.com/cevennesdardeche/](https://instagram.com/cevennesdardeche/)

[youtube.com/channel/UCWEly3cLcgT1AJdbfbuNpYg](https://youtube.com/channel/UCWEly3cLcgT1AJdbfbuNpYg)



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE

## RANDONNÉE PÉDESTRE

La randonnée pédestre est l'une des principales activités de plein air sur le territoire. Il est vrai que par la diversité de ses paysages, de ses terrains, de ses hameaux et villages, le Pays-Beaume Drobie offre un panel de possibilités très larges aux pratiquants. De la promenade familiale d'une heure voire moins à la longue randonnée à la journée, ou sur plusieurs jours, les possibilités sont nombreuses. Des Gras jusqu'au Tanargue en passant par les vallées cévenoles, la Communauté de Communes assure le balisage et l'entretien de plus de 550 km de sentiers.



Contact : Sylvaine Tarrade - responsable technique  
04 82 11 00 08 - [technique@pays-beaumedrobie.com](mailto:technique@pays-beaumedrobie.com)

## La randonnée se fête !

Depuis neuf ans, la Communauté de Communes organise chaque printemps la fête de la randonnée en Pays Beaume-Drobie. Des rencontres itinérantes dans les villages du Pays Beaume-Drobie, qui mettent chaque année en avant les sentiers d'un secteur, mais aussi des animations festives et ludiques, un marché de producteur, des expositions.

Le public ne s'y trompe pas, avec plus de 500 personnes qui participent chaque année.

Une belle réussite qui fait des émules, puisque la fête de la randonnée a été intégrée depuis trois ans au Mois de la randonnée en Cévennes d'Ardèche, avec les fêtes du Pays des Vans, de val de Ligne et du Bassin d'Aubenas.



## L'entretien du réseau

La communauté de communes du pays Beaume-Drobie assure l'entretien d'une partie du réseau de randonnée.



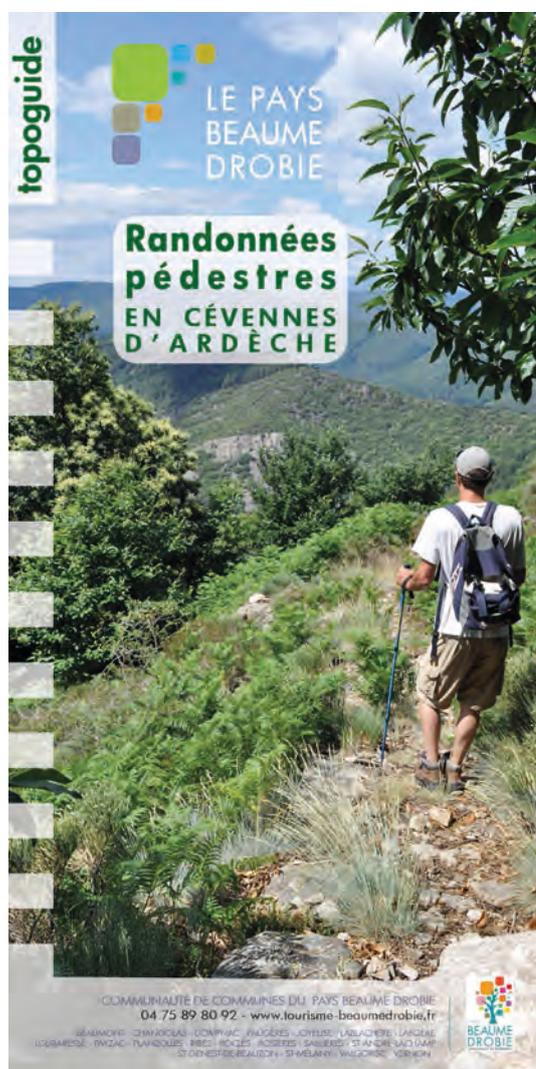
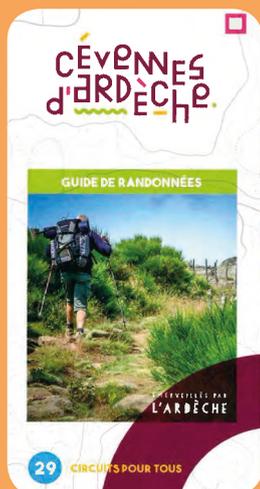
Chaque année les sections concernées sont débroussaillées à compter du printemps, tandis que l'état du balisage est vérifié.

Cet entretien est réalisé par différents prestataires retenus bisannuellement dans le cadre de marchés de travaux. De quoi garantir l'ouverture des chemins et leur caractère praticable pour tous.

## L'animation du réseau

La Communauté de communes intervient sur l'animation et la promotion de ces sentiers, au travers de l'office de tourisme Cévennes d'Ardèche, mais aussi par la réalisation de plusieurs documents, cartes, guides, topoguides notamment.

Après l'édition de deux topoguides successifs et de fiches VTT, l'année 2018 a été consacrée à la réalisation d'un cartoguide édité en commun avec la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes. Il présente 29 sentiers pour tous les niveaux de la ballade famille à la randonnée sportive, dont 15 en Pays Beaume-Drobie. Les fiches de chaque sentier sont disponibles auprès de l'office de tourisme. Parallèlement, une nouvelle édition d'un topoguide est en cours et sera prochainement présentée.



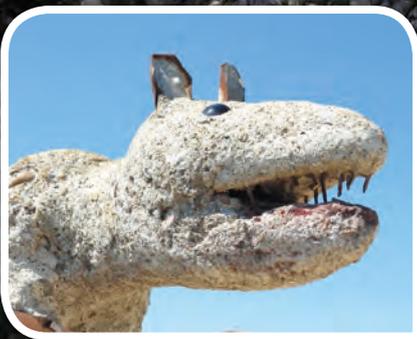
# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE

## PATRIMOINE



La communauté de communes du Pays Beaume-Drobie s'est engagée dans l'étude et la mise en valeur de plusieurs éléments de patrimoine : les œuvres du sculpteur sud-Ardèchois Alphonse Gurlhie, et le riche patrimoine dolménique.

A la croisée du développement touristique, du patrimoine et de la culture, le Jardin Gurlhie à Chandolas et les Sentiers des dolmens ont été aménagés par la communauté de communes.



Contact : Franck Brechon - coordinateur pôle culture  
06 76 95 62 74 - [culture@pays-beaumedrobie.com](mailto:culture@pays-beaumedrobie.com)

## Chemins et dolmens

Près de 900 dolmens ont été recensés en Ardèche, essentiellement méridionale. C'est la plus forte concentration mégalithique de France.

Les dolmens constituent des sépultures collectives édifiés entre 3300 ans et 1800 ans avant notre ère, à l'âge du bronze.

Les communautés de communes des Gorges de l'Ardèche, du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes, se sont mobilisées autour d'un projet conjoint et ambitieux alliant études et préservation. Des travaux de recherche ont aussi été repris sur plusieurs dolmens et sur les collections archéologiques issues de fouilles anciennes. Le volet préservation se caractérise par le confortement et la restauration de neuf dolmens sélectionnés pour leur intérêt et leur représentativité.

Enfin, la valorisation auprès du public est maintenant une réalité par la création de cinq sentiers de découverte des dolmens sur les communes de Grospierres, Chandolas, Beaulieu, Saint-Alban-Auriolles et Labeaume, qui s'enrichiront prochainement de deux nouveaux sentiers en Pays Beaume-drobie, à Joyeuse et Lablachère.

Un belvédère paysager, accessible aux personnes à mobilité réduite et permettant d'apprécier les dolmens dans leur environnement, a aussi été réalisé dans la vallée de Fontgraze, à Bourbouillet

Enfin, la formation des guides et des actions de médiation (visites guidées, conférences...) sont aussi au programme de ce projet ambitieux. Les sentiers des dolmens sont aussi un remarquable outil pour faire découvrir le patrimoine et apporter une culture historique aux jeunes. A ce titre, des projets d'éducation artistique et culturelle sont en gestation pour le printemps 2021.



## Le jardin Gurlhie, à Chandolas

Alphonse Gurlhie, natif de Maisonneuve, à Chandolas, a produit une trentaine de sculptures entre 1920 et les années 1940. Relevant d'une forme d'expression naïve - l'art brut - ces œuvres destinées à être mises en exergue autour de la maison de l'artiste ont été réalisées en béton et avec des matériaux de récupération, comme c'est bien souvent le cas avec les créateurs d'art brut.

Représentant essentiellement la faune sauvage du sud Ardèche, bien connue d'Alphonse Gurlhie qui était grand braconnier et pêcheur, d'autres créations originales complètent son œuvre, tel un portail qu'il a réalisé pour sa maison, ou encore des auto-portraits équestres, où l'auteur est juché sur un renard !

La communauté de communes est propriétaire de ces œuvres qui ont été déposées du jardin de l'artiste en 2000. Elles ont été exposées en intérieur en 2004.

En association avec la commune de Chandolas, la communauté de communes a aménagé le Jardin Gurlhie, située face à la salle polyvalente et à la pépinière des métiers d'art Pépit'art.

Les statues, propriétés de la communauté y ont été installées et ont été rejointes par d'autres, données par leurs propriétaires à la collectivité.

Une figure artistique locale à la renommée nationale est ainsi sortie de l'ombre.

Outre le jardin, la communauté de communes ainsi que les communes de Beauchastel (où il a aussi vécu), et de

Chandolas, ont soutenu l'association des Amis de Gurlhie pour éditer un ouvrage sur l'artiste et son œuvre.

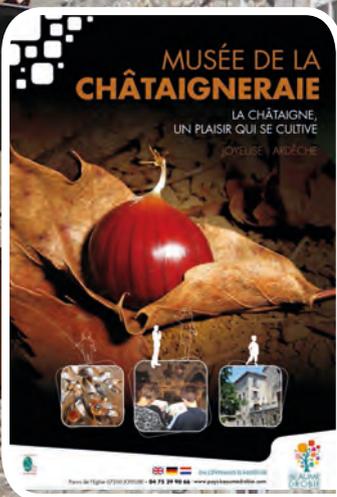


# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE Castanea

Situé dans la vieille ville de Joyeuse, le Musée de la Châtaigneraie est devenu Castanea -Espace découverte de la châtaigne d'Ardèche en 2018. Sa gestion est assurée depuis 2017 par la Société Publique Locale (SPL) Cévennes d'Ardèche. Les locaux (collège des Oratoriens 17ème siècle) sont la propriété de la commune de Joyeuse qui les met à disposition de la CDC, par convention.

Riche d'une collection importante d'objets liés à l'histoire de la castanéiculture ardéchoise, il est ouvert au public depuis 1987. Le site intègre aussi un espace boutique lié à l'espace d'accueil.

Le musée a été entièrement rénové en 2017/2018 pour repenser une muséographie et scénographie devenues vieillissantes.



## Le projet muséographique

Le projet est centré sur la filière de la châtaigne qui constitue, pour notre territoire, un produit fortement identitaire structurant son histoire, sa culture, son économie et son agriculture. Les hommes qui ont fait et font la châtaigne sont au cœur du processus. La nouvelle approche muséographique donne aux visiteurs les clés de compréhension de la culture de la châtaigne. La scénographie permet, grâce à une immersion, d'avoir envie de rencontrer des castanéiculteurs et de goûter des châtaignes !

Ce projet est le résultat d'un travail collectif entre l'équipe de Castanea et toute la filière Châtaigne en Ardèche et notamment les castanéiculteurs des Cévennes d'Ardèche.



## Quelle ambition pour Castanea ?

Malgré un socle relativement stable de visiteurs, Castanea doit encore élargir son offre pour renouveler l'intérêt de visite, les thématiques abordées et ainsi s'adapter aux nouvelles attentes des publics. Il doit aussi renforcer son ancrage territorial et l'appropriation de la filière et de son histoire par les jeunes notamment.

Mais quelle ambition donner à un tel site ? Souhaite-t-on s'orienter vers l'écriture du projet scientifique et culturel ? Comment gérer les collections (recherche, acquisition, conservation...) ? Quelles orientations dans la politique de développement des publics (thématique, médiation, service éducatif, programmation avec ateliers, événementiels, expositions temporaires, impliquer Castanea dans l'Education Artistique et Culturelle du territoire...) ?

Quelques projets amorcés début 2020, sont aujourd'hui en suspens :



- L'élaboration d'une offre pédagogique (offre aujourd'hui inexistante),
- Le développement de visites thématiques ou adaptées à des publics spécifiques (avec notamment des audioguides)
- La programmation d'animations
- L'invitation à sillonner le territoire, grâce à la création d'un sentier d'interprétation, de circuits châtaigne, de visites ou rencontres avec des castanéiculteurs sur le terrain (dans la châtaigneraie, un atelier...), etc.

## Fréquentation & typologie des visiteurs

- Moyenne de 12 000 visiteurs /an
- 70 % visiteurs individuels (couples seniors, famille avec enfants /ados etc...)
- 30 % visiteurs groupes (15 personnes et plus : autocaristes, villages vacances, agences de voyages etc. Essentiellement un public senior 3eme âge voir 4ème âge qui se déplace en bus)
- 15 % d'étrangers
- Visite libre, non guidée pour les individuels
- Des livrets jeux pour les enfants
- Visite guidée par une animatrice, possibilité de choisir la formule gourmande avec dégustation de produits locaux (sur réservation)
- Des animations, rencontre avec les producteurs et dégustations tout au long de la saison.

## Le tube de crème de châtaigne spécial Castanea

Les producteurs de châtaignes présents à la boutique de Castanea ont soutenu un projet : offrir un tube de crème de châtaignes avec chaque entrée payante.

Son objectif : faire déguster de la châtaigne à chaque visiteur, il est aussi un véritable outil de promotion (en vente dans certains offices de tourisme du sud Ardèche, offert par des prestataires d'activité ou hébergeurs...)

En pratique : 7 producteurs des Cévennes d'Ardèche, pesée à l'atelier de transformation de Rocles, fabrication des tubes, la confection de la crème et le remplissage des tubes par les Etablissements Sabaton à Aubenas, coordination par Françoise, référente patrimoine à Castanea.



## Un site reconnu

Castanea bénéficie de plusieurs label et marques de qualité dans le domaine du patrimoine, du tourisme, de la gastronomie...

- Marqué Qualité Tourisme®,
- Membre d'Ardèche Loisirs et Patrimoine
- Maisons et Musées du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
- Étapes Savoureuse
- Boutique Goûtez l'Ardèche



## Infos pratiques

- Ouverture grand public d'avril à la fin des vacances de Toussaint et toute l'année pour les groupes (sauf vacances de fin d'année)



- Équipe :

Directrice : Anne Sophie Latourre

Référente patrimoine : Françoise Allain

Chargée animation et communication : Muriel Brahic

- Coordonnées

CASTANEA

2, parvis de l'église

07260 JOYEUSE

04 75 39 90 66

contact@castanea-ardeche.com

www.castanea-ardeche.com

## Une boutique 100% locale

Castanea est la vitrine des savoir-faire des producteurs locaux !





# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE

## CULTURE

Promouvoir la culture en tous lieux, en ville comme dans nos territoires ruraux, c'est favoriser le partage, l'intelligence, l'épanouissement et la tolérance.

Éléments fondateurs de l'inclusion sociale, l'éducation et la culture doivent plus que jamais être des priorités car elles contribuent au combat contre le fanatisme et le communautarisme.

C'est aussi parce que la liberté culturelle est une condition essentielle de la démocratie que les élus ont mené une réflexion qui a conduit la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie à prendre la compétence culturelle.

Depuis 2015, la Communauté de communes intervient dans le champs culturel au travers de plusieurs axes d'actions qui lui permettent de développer une politique de médiation et d'éducation aux arts et à la culture.

Son action s'étend sur les champs de la lecture publique, de l'éducation artistique et culturelle, de l'accompagnement des acteurs culturels intervenant sur le territoire, mais aussi de l'aide aux manifestations culturelles. Elle intervient aussi dans la gestion de plusieurs projets ou équipements patrimoniaux



Contact : Franck Brechon - coordinateur du pôle culture  
06 76 95 62 74 - [culture@pays-beaumedrobie.com](mailto:culture@pays-beaumedrobie.com)

## Un service lecture publique intercommunal

Depuis 2016, les bibliothèques du Pays Beaume-Drobie sont intégrées dans un service intercommunal. La mise en réseau des bibliothèques a permis de créer un service cohérent de lecture publique sur le territoire. Chaque bibliothèque existante a été conservée et a gardé les services qu'elle proposait. Mais leur intégration à l'échelle intercommunale permet depuis d'en offrir régulièrement en plus aux lecteurs, principalement liés à l'usage du numérique en bibliothèques, ou à une meilleure gestion des fonds documentaires.

A ce jour, l'ensemble des documents proposés aux lecteurs, tous les outils de gestion et le fonctionnement des bibliothèques incombe à la Communauté de communes. L'organisation mise en place distingue les deux médiathèques centrales qui sont totalement intercommunales (fonctionnement, locaux, personnel, moyens techniques) des onze bibliothèques de proximité, pour lesquelles toutes les éléments sont intercommunaux, sauf les locaux qui restent le seul élément à la charge des communes.



## Les bibliothèques intercommunales en chiffres :

- 60 000 documents disponibles.
- une offre de lecture numérique proposée en lien avec le Département de l'Ardèche.
- 1 500 abonnés.
- XXX prêt de documents par an.
- un accueil de toutes les classes en bibliothèque à un rythme adapté, soit 54 groupes.
- 3,5 équivalents temps plein salariés (dans les médiathèques centrales et à l'échelle de la coordination du service et du fonctionnement en réseau) + une soixantaine de bénévoles.
- 20 000 € d'achat de documents par an permettant le renouvellement des fonds et leur complément.
- une convention d'objectifs avec le Département.

## Les médiathèques et bibliothèques intercommunales

Le service culture de la Communauté de Communes gère avec quatre salariés et une soixantaine de bénévoles les 13 bibliothèques et médiathèques du Pays Beaume-Drobie.



Les deux médiathèques centrales rayonnent sur l'ensemble du territoire. Elles sont gérées par des bibliothécaires intercommunales salariées et servent de points d'appui au fonctionnement des bibliothèques de proximité. Leur offre documentaire renforcée permet de satisfaire des besoins plus spécifiques.

Les onze bibliothèques de proximité permettent de décliner une offre de lecture sur le territoire et de couvrir l'essentiel des communes, avec un temps d'accès pour les habitants de 15 à 20 minutes maximum. Elles sont en particulier implantées dans toutes les communes disposant d'une école.

*Les deux médiathèques centrales : Valgorge et Joyeuse*

*Les onze bibliothèques de proximité : Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Lablachère, Payzac, Ribes, Rocles, Rosières, Saint-Mélany et Vernon.*

## Une service à l'échelle de la communauté de communes

La carte de lecteur intercommunale permet de fréquenter toute les bibliothèques du Pays Beaume-Drobie. Les abonnés peuvent emprunter un document dans la bibliothèque de leur choix, et le rendre où ils veulent.

Ils ont accès à un catalogue informatisé en ligne unique.

Un système de navette et de réservation leur permet aussi de faire venir gratuitement sur le site de leur choix tout document présent ailleurs sur le réseau intercommunal. L'accès à l'offre est, ainsi facilitée : ce n'est plus le lecteur qui se déplace, mais le document.



## Une politique d'éducation artistique et culturelle

La Communauté de communes s'implique dans une politique active d'éducation aux arts et à la culture qui vise tous les citoyens. L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque habitants se construit de l'école maternelle jusqu'à la fin de vie. Pour les jeunes, il est pensé dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il se décline ensuite tout au long de la vie par des actions dans le cadre associatif, citoyen, social, puis enfin dans le cadre des structures d'accompagnement des personnes âgées.

A l'échelle de la Communauté de communes, il induit une très forte synergie entre les services Enfance-Jeunesse et Culture de la collectivité qui se traduit notamment par la rédaction d'un *Projet Éducatif Territorial Global*.

L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie répond à trois objectifs :

- permettre à tous les citoyens, en particulier les plus fragiles, de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur vie ;
- développer et renforcer leur pratique artistique ;
- permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.

L'éducation artistique et culturelle est à la fois

- une éducation à l'art, qui vise l'acquisition par le citoyen d'une véritable culture artistique, riche, diversifiée, équilibrée : fréquentation des œuvres et du patrimoine, développement de la créativité et des pratiques artistiques, connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine ;
- une éducation par l'art, qui permet une formation de la personne et du citoyen : cette formation nécessite le développement de la sensibilité, de la créativité, des connaissances, des capacités d'expression et de la faculté de juger.



## La convention territoriale d'éducation artistique et culturelle

Une convention d'Éducation Artistique et Culturelle du Pays Beaume-Drobie a été signée le 28 octobre 2016 par l'État, le Département et la Communauté. Dans ce cadre, un budget de 40 000 € par an pendant trois ans est affecté au financement d'actions culturelles auprès des divers publics du territoire : école, maison de retraite, associations, centres sociaux, bibliothèques...

Considéré par l'État comme territoire défavorisé en matière culturelle, cette aide vise à permettre à tous d'accéder à la pratique et à la création artistique au travers d'interventions d'artistes de grande qualité dans tous les domaines d'expression.

La Communauté de Communes est la coordinatrice des actions engagées et s'assure de leur suivi, comme de leur cohérence d'ensemble avec les objectifs assignés par la convention. Un mi-temps de coordination est dédié à la mise en oeuvre de cette politique.

Chaque année, un programme d'actions est élaboré avec les acteurs culturels, les publics et les artistes concernés autour des thématiques définies conjointement. Ecoles, services enfance-jeunesse, collège, EHPAD, associations sont régulièrement réunis pour prendre part à la définition et à l'organisation de ces actions.



## Cinéma en Val de Beaume

La population des hautes vallées de la Beaume et de la Drobie n'ont pas accès aussi facilement au cinéma que les habitants du « bas » du Pays Beaume-Drobie.

Afin de remédier partiellement à cette situation et d'offrir un accès de proximité au 7<sup>ème</sup> art à tous ses habitants, la Communauté de Communes, la Commune de Valgorge et la Maison de l'Image ont conventionné pour mettre en place une programmation régulière à la salle de la Pourette à Valgorge.

Chaque second mardi du mois, un film récent est proposé, qu'il s'agisse d'une oeuvre en sortie nationale, ou de film d'art en essai. Deux estivales en plein air complètent cette offre à la belle saison.

L'engagement financier de la Communauté de Communes est de 3 000 € par an pour cette action.



## L'accompagnement des acteurs culturels

Plusieurs acteurs culturels de haut niveau interviennent en Pays Beaume-Drobie dans de nombreux champs créatifs : musique, théâtre, cirque, danse, cinéma, arts plastiques et graphiques.

Leur action est souvent économiquement précaire et demande un accompagnement public. A ce titre, plusieurs structures ont signé des conventions avec la Communauté de communes, et parfois aussi avec d'autres collectivités intervenant dans le champ culturel (Département, Région, autres communautés de communes, État) ou mécène privés.

Il s'agit pour la Communauté de communes d'asseoir leur présence sur le territoire en renforçant leur capacité dans le champ de la création pure, mais aussi de la diffusion et de l'action culturelle auprès des habitants, ou des enseignements artistiques.

L'un des objectifs prioritaires de ces convention est aussi de mieux coordonner l'intervention des structures avec lesquelles nous sommes liés sur le territoire, afin qu'elle s'articule mieux avec les besoins des habitants et les différents projets conduits par la Communauté de communes.



Ces conventions ont été signées pour des durées de 3 à 5 ans avec :

- Labeaume en musique (musiques du monde) ;
- Format danse (danse contemporaine) ;
- Sur le sentier des lauzes (arts plastiques et du paysage) ;
- Ecole de musique de Joyeuse (enseignements musicaux).

Une convention a aussi été signée avec la salle de musiques actuelles Kazkabar, aujourd'hui fermée, alors qu'une autre est en discussion avec l'association Théâtre d'aujourd'hui (Roger Lombardot).

Ces conventions font l'objet d'un suivi étroit dans le cadre d'un comité de pilotage qui se réunit selon un rythme semestriel pour définir les objectifs communs entre la Cdc et les structures conventionnées. Les subventions versées varient de 2500 € par an à 7500 € en fonction des objectifs poursuivis.

## L'aide aux manifestations culturelles

La Communauté de Communes dispose aussi d'un fonds d'aide aux manifestations culturelle ponctuelles ou récurrentes (festivals) de son territoire. Appuyé sur un règlement, le bénéfice de ces fonds répond à des conditions d'attribution précises de localisation (sur le Pays Beaume-Drobie), de qualité culturelle (entre autre par le choix de la programmation...) et de rayonnement intercommunal (par le public visé, par les lieux de programmation par exemple).

Les demandes sont à déposer auprès de la Communauté de Communes et sont examinées par la commission culture puis validées par le conseil communautaire.



## Les conférences d'automne

Chaque année le service culturel de la Communauté de Communes organise un cycle de quatre conférences universitaires sur un thème donné. Elles ont lieu les vendredi du 15 novembre au 15 décembre environ.

Elles font intervenir des conférenciers universitaires et ont abordé successivement ces dernières années les sujets suivants : « Traces et mémoires de la Première Guerre Mondiale » en 2018 et « habiter le territoire du Néolithique à nos jours » en 2019.

Outre ces conférences, quatre projections complètent les propos des intervenants et un fonds documentaire spécifique sur le thème abordé est acheté pour les bibliothèques intercommunale.

Ces conférences se déroulent à Joyeuse, dans l'ancien cinéma.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE CENTRE DE COMMUNICATION MULTIMÉDIA

La communauté de communes a choisi de faciliter l'accès des habitants de son territoire aux nouvelles technologies de la communication.

C'est pour cela qu'elle a créé un centre multimédia qui permet à toutes et à tous d'utiliser du matériel récent et performant en accès libre. Ainsi, toute l'année ce service accueille un grand nombre de personnes qui, outre l'accès à internet, peuvent suivre des initiations dans l'utilisation du matériel et des logiciels informatiques. Il est implanté à Joyeuse, au siège de la communauté de communes.

Cet outil est mis en place et géré en partenariat avec le syndicat des Inforoutes de l'Ardèche. Ce dernier lui a décerné le label « Espace numérique public ».



**NetPublic**  
Espace Internet pour tous

Contact : Jacques Guyot - animateur multimédia  
04 75 89 80 85 - [multimedia@pays-beaumedrobie.com](mailto:multimedia@pays-beaumedrobie.com)



## L'organisation du centre multimédia

Le matériel du centre se compose de dix postes de travail récents. Avec des performances réelles élevées, de grands écrans, de casques audio, ils sont tous connectés internet par fibre optique. Pour les personnes désireuses de travailler sous le système d'exploitation Apple, le centre de communication est équipé un ordinateur portable fonctionnant sous OS Macintosh.

Outre les dix postes du centre multimédia, un espace de travail avec connexion filaire ou wi-fi est disponible pour les personnes venant avec leur propre ordinateur portable.

Le centre de communication multimédia est aussi équipé en imprimante laser noir et blanc et couleur.

Parallèlement à l'offre en matériel disponible au centre, l'animateur multimédia accueille le public et permet grâce à ses conseils d'utiliser le matériel dans les meilleures conditions possibles.



## Les initiations du centre multimédia

Outre le libre accès à internet et l'usage des outils informatiques, le centre multimédia est un lieu de formation, où l'animateur assure régulièrement des initiations individuelles d'une durée de une heure à six heures dans les domaines de la bureautique, de la création de site internet, du graphisme et du traitement d'images, par exemple.

Des aides spécifiques sont apportées selon les publics et les moments de l'année : actualisation de situation et de formulaires d'inscription, création et aide à l'utilisation de boîte courriel ou rédaction de CV et de lettres, aide pour la déclaration de revenus, aide Telepac pour les agriculteurs, maintenance, sécurité et entretien courant de l'ordinateur sous forme d'initiation. Les domaines d'intervention sont nombreux et évolutifs.



## Les recherches d'emplois

L'accès au centre multimédia est gratuit pour les chômeurs dans le cadre de leur recherche d'emploi, tant pour ce qui est de la réalisation de curriculum vitae, que pour les connexions sur les sites d'offres d'emploi.



pôle emploi

## Les animations du centre

Depuis sa création, le centre multimédia participe chaque année à la « Fête de l'internet » et la « Fête du logiciel libre » (événements confondus dans la même période, généralement au printemps) ainsi qu'à différentes rencontres interrégionales ou régionales des Centres multimédia.

Il participe ainsi au développement des logiciels ouverts et à leur diffusion auprès du grand public.

Le centre est aussi régulièrement loué ou mis à disposition d'organismes qui y assurent des formations spécifiques pour leurs membres (Chambre d'Agriculture, ADMR, etc.)



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE

## ENFANCE - JEUNESSE

La communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, dans le cadre de sa compétence enfance jeunesse, développe un ensemble de services en direction des jeunes et des familles.

Crèches, Relais Petite Enfance (relais d'assistantes maternelles et guichet unique), Lieu d'Accueil Enfants Parents, centres de loisirs, actions en faveur de la jeunesse, actions de soutien à la parentalité, la communauté agit au quotidien, en partenariat avec plusieurs associations du territoire et partenaires institutionnels (CAF, MAS, Conseil général, Région, Etat, Europe) pour offrir aux habitants du territoire des services de proximité et de qualité.

Le Projet Educatif Global 2018-2021 permet de mettre en synergie l'ensemble des actions engagées en Pays Beaume-Drobie et porte des valeurs et ambitions humanistes. Par la lutte contre les inégalités, l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, l'apprentissage de la citoyenneté et par l'éducation à l'environnement, il a l'ambition de permettre à chacun de devenir un citoyen épanoui et responsable.



Coordonatrice du pôle enfance jeunesse : Valentine Dal Fiume  
04 75 39 02 68 - enfance-jeunesse@pays-beaumedrobie.com



# PETITE ENFANCE

## Le Relais Petite enfance



Le Relais Petite Enfance des Cévennes d'Ardèche (en partenariat avec la CdC du Pays des Vans en Cévennes) :

- le Relais d'Assistantes Maternelles est un service public gratuit qui vise à soutenir et développer l'accueil individuel des enfants. Il est implanté à la maison de l'enfance à Lablachère et à la maison des associations aux Vans. Il propose des animations et des informations pour les familles employeurs, les assistantes maternelles et les enfants accueillis. Il propose aussi tout au long de l'année un programme d'animations pour les enfants et les assistantes maternelles. C'est également un lieu ressource et d'accompagnement pour toutes les personnes qui souhaitent devenir assistantes maternelles ou qui ont le projet de créer une maison d'assistantes maternelles.

- le guichet unique est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement au service des familles pour les enfants de moins de 6 ans sur les différents modes de gardes et les services aux familles, et un lieu unique d'inscription pour les crèches de Rosières, Valgorge et Les Vans.

Adresse : Maison de l'enfance – 354 Rue de l'école – 07 230 Lablachère

Responsable : Blandine Hertzog-Martin

Contact : 06 70 68 05 07 / 04 75 93 59 23 / ram@pays-beaumedrobie.fr

## Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

- La crèche « Les Marmailloux », à Valgorge

Elle dispose de 12 places. Elle accueille des enfants de 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h. Elle est fermée en août et à Noël. Elle est gérée par le Centre Socio-culturel Le Ricochet à Valgorge. L'équipe est composée d'une éducatrice jeunes enfants, responsable de la structure, et de 3 autres professionnelles.

Adresse : Ecole publique – le Village – 07 110 Valgorge

Responsable : Christine GODART

Contact : 04.75.88.96.16 / csripe@sfr.fr

- La crèche « Mille pattes », à Rosières

Elle est agréée pour une capacité d'accueil de 35 enfants par journée et elle accueille les enfants de 3 mois à 6 ans. Elle est ouverte de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi, sauf jours fériés. Elle est fermée durant les vacances de Noël, le vendredi de l'ascension et le 3ème mardi de septembre. L'équipe est composée d'une infirmière diplômée d'Etat, directrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, directrice adjointe ainsi que 14 professionnelles de la petite enfance. Cette structure est gérée par la communauté de commune depuis le 1er janvier 2017.



Adresse : 400 quartier Genette -07 260 Rosières

Responsable : Jessica Pratabuy

Contact : 04 75 89 80 81 / 06 22 01 96 79  
millepattes@pays-beaumedrobie.com

# ENFANCE

## Le centre de loisirs « Le Ricochet »

Il fonctionne à Valgorge tous les mercredis de l'année en période scolaire et pendant les vacances scolaires sauf la deuxième quinzaine d'août et les vacances de Noël). Il accueille les enfants de 3 à 11 ans de 9 h jusqu'à 17 h (à partir de 7h30 uniquement sur inscription).

Il est géré par le Centre Socio-culturel « Le Ricochet » à Valgorge.

L'équipe est constituée d'un responsable, de 2 animateurs permanents et d'animateurs stagiaires ou vacataires selon les périodes.



Adresse : Centre Socio-Culturel « Le Ricochet » - Le Village – 07 110 Valgorge

Responsable : Pierre Soyer

Contact : 04.75.88.97.31 / csri@sfr.fr

## Le centre de loisirs « Les Farfadets »

Il est implanté à la maison de l'enfance et de la jeunesse à Lablachère.

Il accueille les enfants de 3 à 11 ans, de 7h30 à 18h les mercredis et vacances scolaires sauf celles de Noël. Il est géré depuis janvier 2017 par la communauté de communes.

L'équipe est constituée d'une directrice, d'une directrice adjointe et de trois animateurs permanents et d'animateurs stagiaires ou vacataires selon les périodes.



Adresse : Maison de l'enfance – 354 Rue de l'école – 07 230 Lablachère

Responsable : Katia Duguet

Contact : 04.75.36.29.58 / 06.43.09.21.21 / farfadets@pays-beaumedrobie.com

## JEUNESSE

### - Le service jeunesse Itinérant Pays Beaume-Drobie

Il accueille les jeunes de 12 à 17 ans les mercredis, les samedis et vacances scolaires à l'appart' situé à Joyeuse. Ce lieu propose des activités, des sorties, des séjours et des permanences. Les jeunes peuvent se retrouver dans un véritable espace d'écoute et de responsabilité, leur donnant la possibilité de porter et de mettre en œuvre des projets. Il constitue un lieu de concertation qui entend renforcer l'écoute et prendre en compte leurs attentes dans une démarche innovante facilitant la créativité et l'engagement de la jeunesse sur le territoire. Cette structure est gérée par le Centre Socio-culturel « Le Ricochet » avec une équipe constituée de deux animateurs permanents.

Contact : 06 13 09 05 58 / [jeunebeaumedrobie@gmail.com](mailto:jeunebeaumedrobie@gmail.com)

### - Passe ton BAFA en Pays Beaume-Drobie

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie s'est engagée à promouvoir l'engagement et le volontariat des jeunes et également à leur faciliter l'accès à l'emploi.

Chaque année, jusqu'à 6 jeunes de 17 à 25 ans résidant sur le territoire peuvent bénéficier d'un financement de 450 € pour leur BAFA (sous certaines conditions précisées dans le règlement).

Infos et candidatures auprès du centre de loisirs « Les Farfadets »



## PARENTALITÉ

### - Un territoire reconnu « label Parents 07 » :



Soutenu par la Caf et le département de l'Ardèche, la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie met en œuvre une politique de soutien à la parentalité depuis 2017. L'animation du réseau de soutien à la parentalité est gérée par l'association l'ilot z'enfants ainsi que l'organisation des actions : le café des familles, l'ilot partage, les ateliers enfants parents, le cinéma jeune public, le chahut en famille, L'ilot livres et temps d'échanges et de formations pour les parents.

Maison de l'enfance – 354 Rue de l'école – 07 230 Lablachère

Responsable : Julie Chevallier

Tel : 07 85 56 88 37 / [parentalite.ilotzenfants@gmail.com](mailto:parentalite.ilotzenfants@gmail.com)

### - Le Lieu d'Accueil Enfants Parents, « L'ilot Petits Pas » :

Ce lieu est ouvert tous les mardis de 9h à 12h (hors vacances de Noël et d'été) aux tout petits de 0 à 4 ans, sous la responsabilité du ou des adulte(s) qui l'accompagne(nt). Un espace de détente, de jeux, de paroles et d'échanges dans l'anonymat et le respect de la confidentialité où la fréquentation est libre et gratuite. Un lieu sécurisant, favorable au passage de la vie familiale à l'espace social, tout en confortant la relation enfant/parent. Cette structure est gérée par l'association « L'ilot Z' Enfants ».

Maison de l'enfance – 354 Rue de l'école – 07 230 Lablachère

Responsable : Marilyn Maître

Contact : 06 79 61 16 43 / [association.ilotzenfants@gmail.com](mailto:association.ilotzenfants@gmail.com)



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE DÉCHETS MÉNAGERS

La communauté de communes a pris en charge en lieu et place des communes la gestion des déchets ménagers. Elle assure directement la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (conteneurs verts), des Emballages et papiers (conteneurs jaunes) et de la collecte Carton (Pélican verts).

Toutes les collectes des différents types de déchets sont assurées uniquement en points d'apports volontaires. Ainsi de nombreux points de collectes sont répartis sur l'ensemble des 19 communes du Pays Beaume Drobie

La CdC du Pays Beaume Drobie s'est regroupée avec les autres collectivités du sud Ardèche pour assurer le traitement des déchets au sein du SICTOBA (syndicat intercommunal de traitement des déchets de Basse Ardèche). Le SICTOBA prend aussi en charge la collecte du verre (bacs couvercles verts en zone de montagne ou colonnes en zone de plaines), ainsi que la gestion des déchetteries.



Contact : David Coquilleau - responsable pôle environnement  
04 81 11 00 04 - [environnement@pays-beaumedrobie.com](mailto:environnement@pays-beaumedrobie.com)

## L'organisation du service

Le service « déchets ménagers » est géré par la Cdc sous forme d'une régie. C'est donc une gestion directe par la Cdc du service des Déchets Ménagers.

Le personnel de collecte et les camions sont basés dans des locaux situés à proximité de la déchetterie à Joyeuse.

Le parc de véhicules de collecte est composé d'un camion de 16 m<sup>3</sup>, d'un camion de 9 m<sup>3</sup> et d'un camion de 8m<sup>3</sup>. La collecte du sélectif (bacs jaunes) actuellement confié à un prestataire privé sera à partir du 1er septembre 2020 réalisée par notre service de collecte, deux agents seront recrutés à cette occasion

Actuellement, le personnel de collecte est composé de quatre agents et la gestion du service est assurée par deux personnes (administratif et facturation) et un responsable de service. L'ensemble de la collecte est assurée en point de regroupement.



## Le conseil d'orientation

La régie des déchets ménagers est dotée d'un conseil. C'est une instance de concertation qui réunit élus et usagers, il a pour vocation de participer à la réflexion sur l'organisation du service de collecte. Il est constitué de deux collèges : le collège des usagers, qui comprend deux représentants pour les usagers domestiques et deux pour les usagers professionnels et le collège des élus. Organe consultatif, ce conseil émet des avis sur le budget et le fonctionnement du service.

## Autres services gérés par le SICTOBA

### - Les déchetteries

Toutes les déchetteries gérées par le SICTOBA sont accessibles à la population de la communauté de communes (Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac). Elles permettent aux particuliers d'évacuer dans de bonnes conditions et gratuitement les déchets non collectés par le service de collecte des déchets ménagers.

Les résidents devront néanmoins se munir d'un justificatif de domicile afin d'éviter tout désagrément. L'accès est interdit à tout véhicule de plus de 3,5 tonnes.

### - Aire de dépôt des déchets verts à Rosières (Zone du barrot direction Chapias)

Seuls les déchets verts sont acceptés, section inférieure à 10 cm

SICTOBA

Quartier la gare

07460 Beaulieu

04.75.39.06.99

<http://www.sictoba.fr>

## La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) finance le service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Elle est perçue par la Cdc qui assure le service sur l'ensemble des 19 communes qui la composent. Elle est calculée en fonction du service rendu. Elle se compose d'une première part pour la collecte des ordures (ramassage en camion) et d'une seconde part pour le traitement (traitement des déchets ultimes, valorisation des déchets recyclables, etc.). Elle sert aussi au financement des collectes sélectives et des déchetteries.

Tous les ans, le conseil communautaire fixe son montant. Celui-ci varie en fonction de plusieurs coefficients : résidences permanentes ou secondaires, gîtes, types d'activité pour les entreprises, fréquence des collectes selon les communes.

En matière financière, les modalités de perception de la REOM ont été modernisées. Elle est désormais appelée en deux fois, afin d'améliorer la gestion de la trésorerie de la collectivité. Elle est maintenant payable par carte bancaire sur internet.

Le montant global prévisionnel de la REOM prend en compte l'ensemble des coûts de fonctionnement du service « déchets ménagers. Il est ensuite divisé entre les redevables (particuliers et professionnels).

Le budget du service doit être équilibré en recette et en dépense. Il ne dégage aucun excédent ni déficit.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE

## SERVICES A LA POPULATION

### - Soutien aux associations :

La Communauté de Communes soutient les associations du Pays Beaume Drobie en les aidant dans l'organisation de leurs manifestations. A ce titre, elle met à disposition sous conditions, des barnums et des grilles d'exposition. Elle apporte également un soutien à la reprographie des documents, affiches, tracts et documents de promotion des manifestations d'intérêt territorial. Ils peuvent être dupliqués au siège de la collectivité à Joyeuse, après signature d'une convention.

### - Maison de Service Au Public (MSAP) :

Les Maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, dans les locaux d'AMESUD à Joyeuse et au centre Social à Valgorge. En un lieu unique, les usagers, particuliers ou professionnels sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestation sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé...

<https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/joyeuse>

<https://lannuaire.service-public.fr/auvergne-rhone-alpes/ardeche/msap-07329-01>

### - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

L'OPAH est un dispositif destiné à mobiliser des subventions pour les propriétaires (occupants ou bailleurs) afin qu'ils réalisent des travaux d'amélioration des logements. Un interlocuteur unique, une équipe d'animation SOLIHA Ardèche, se tient à la disposition des habitants pour les accompagner sur le plan administratif et technique dans le projet. Signée en 2017, elle se poursuit jusqu'en avril 2021. (SOLIHA) <https://ardeche.auvergnerhonealpes.soliha.fr/> (ANAH) <https://www.anah.fr/dossiers/ardeche-un-accompagnement-social-adapte-en-zone-rurale/>

### - Location Vélo à Assistance Electrique :

Dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive, la Communauté a acheté une flotte de 13 vélos à assistance électrique qui a été mise à disposition des habitants du territoire, sous forme de location (1 mois, 3 mois et 6 mois). <http://www.pays-beaumedrobie.com/cdc-location-Velo-AE.php>

### - Frelons Asiatiques :

Le frelon asiatique représente un réel danger pour la population, la biodiversité et l'apiculture. Si le nid est identifié comme tel par les référents locaux du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche, une entreprise spécialisée sera alors missionnée et payée par la Communauté de Communes pour la destruction du nid. <https://lefrelon.com/>

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE SPANC

En France, il existe deux filières d'assainissement. L'assainissement collectif, dit communément « tout à l'égout », qui est généralement le fait des zones d'habitat dense, et l'assainissement non collectif, dit « individuel ou autonome », plus adapté aux zones rurales.

La loi sur l'Eau de 1992 vise à prévenir tout risque sanitaire, mais aussi à limiter l'impact environnemental et ainsi participer à l'effort national de protection de la ressource en eau. L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Elle a imposé aux collectivités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (Spanc) afin de s'assurer du bon fonctionnement des assainissements autonomes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Spanc dépend de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.



## L'organisation du service

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assurée par la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie depuis le 1er janvier 2018. La collectivité a fait le choix d'assurer ce service « en régie », c'est à dire avec du personnel de la communauté et un véhicule. Ce service aux habitants est assuré durant toute l'année avec un agent à temps plein, un agent mi-temps et la facturation par le personnel de comptabilité.

Le bureau de SPANC se trouve place de la République dans l'ancienne mairie de Lablachère et déménagera en juillet 2020 au nouveau local technique intercommunal, Le Fadas, à Joyeuse

## Le conseil d'exploitation

La régie du SPANC est dotée d'un conseil d'exploitation. Cette instance de concertation réunit élus, usagers et personnes ressources. Organe consultatif, il émet des avis sur le budget et le fonctionnement du service, il se réunit 2 fois par an.

## Campagnes périodiques

Le SPANC effectue des campagnes de contrôle périodique des assainissements afin de vérifier l'ensemble des systèmes. Après cette 1ère campagne, des contrôles auront lieu tous les 10 ans.

Les campagnes 2020 ont commencés sur Payzac et Laboule. Elle permet de vérifier l'existence et l'implantation des dispositifs d'assainissement, de repérer les défauts liés à la conception ou à l'usure des différents ouvrages et de suggérer les améliorations nécessaires. Ces visites doivent avant tout permettre de vérifier que le dispositif d'assainissement n'est pas à l'origine de problème de salubrité publique, de pollution ou autres nuisances.



## Périmètre du service intercommunal

Le SPANC de la CdC Beaume drobie concerne les communes de Beaumont, Dompnac, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, rocles, Sablières, Saint-André-Lachamp, Saint-Genest-de-Beauzon, Valgorge et St Melany

Le SEBA (Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche) assure le SPANC des communes de Chandolas, Faugères, Ribes, Rosières et Vernon.

## Missions du SPANC :

- l'information et le conseil des particuliers et des entreprises;
- le suivi de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des travaux;
- la vérification périodique de bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes.

## Assainissement non collectif groupé

Sur notre territoire les hameaux groupés présentent de nombreuses contraintes pour l'assainissement non collectif : absence de terrain, présence de rocher, fortes pentes... Les regroupements permettent de trouver des solutions techniques en assainissement non collectif à moindre coût. Ces projets nécessitent une entente du voisinage, pour le choix du terrain, la répartition des frais de travaux et d'entretien. Le montage d'une Association Syndicale Libre peut permettre de régler l'ensemble de ces points. Pour exemple, cet hiver, 7 habitations du hameau de Valos à Laboule ont installé deux fosses toutes eaux et deux lits d'épandage pour traiter leurs eaux usées, le projet bénéficie de subventions de l'Agence de l'eau et du Département.



## Le financement

Le budget du service doit être équilibré en recette et en dépense. Le service est financé par les Redevances facturées après service rendu. Le montant des redevances varie en fonction du type de prestation effectué. Le recouvrement est effectué par le trésor public.





# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La Cdc a déclaré d'intérêt communautaire, à partir des voies communales existantes, la voirie de desserte des équipements d'intérêt territorial suivants :

- Hôpital local (Joyeuse)
- Foyer résidence "Les jardins de Jallés" (Joyeuse)
- Collège de la Beaume (Joyeuse)
- Médiathèque (Joyeuse)
- Centre de secours (Joyeuse)
- Aire de loisirs du petit rocher et Stade (Joyeuse)
- Déchetterie (Joyeuse)
- Gendarmerie (Joyeuse)
- Maison de santé pluridisciplinaire (Joyeuse)
- Trésor public (Joyeuse)
- Piscine La Perle d'eau et Stade (Lablachère)
- Maison de l'enfance (Lablachère)
- Pépinière des métiers d'art (Chandolas)

Contact : Sylvaine Tarrade - responsable technique  
04 81 11 00 08 [technique@pays-beaumedrobie.com](mailto:technique@pays-beaumedrobie.com)